



FORMATION

FORMATION INITIALE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE « SANS MENTION »



4 jours -28 heures :
7h en distanciel et 3 jours en présentiel



Formation mixte (à distance et en salle)



PUBLIC

Candidats à une certification DPE sans mention.



OBJECTIFS

Se préparer à la certification DPE sans mention pour réaliser :

- Les DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation
- Les attestations exigées à l'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiment existant, pour des maisons individuelles ou accolées, conformément aux exigences de l'arrêté compétences DPE du 16 octobre 2006, dans sa version en vigueur

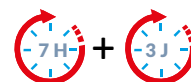


PRÉREQUIS

- 3 ans d'expérience de technicien ou d'agent de maîtrise du bâtiment ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment, ou un diplôme Bac+2 dans le domaine des techniques du bâtiment.
- Un ordinateur portable est nécessaire pendant la partie présentielle pour l'utilisation du logiciel de diagnostic



PROGRAMME



* Susceptible d'être modifié en fonctions des évolutions réglementaires

***Principes de base vus à distance puis approfondissement des notions en présentiel*

Module 1 – Réglementation

- Méthodes d'élaboration des diagnostics,
- Notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et relations légales ou contractuelles entre les différents acteurs.

Module 2 – Descriptif du bâti et des équipements

- La thermique des bâtiments :
 - Les grandeurs physiques thermiques,
 - Les différents modes de transfert thermique,
 - Le principe de calcul des déperditions, de la méthode réglementaire 3CL-DPE,
 - Les sources des différences entre les consommations conventionnelles et mesurées.
- L'enveloppe du bâtiment
 - Les matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales,
 - Les défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants,
 - Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels.
- Les systèmes
 - Les réseaux de chaleur, les principaux équipements individuels de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire,
 - Les principaux équipements de ventilation,
 - Les défauts de mise en œuvre des installations et les besoins de maintenance,
 - Les technologies innovantes,
 - Les notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire,
 - La mise en place d'énergies renouvelables,
 - Les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels.

Module 3 – Etude de cas

- Maison individuelle- méthode 3CL-DPE,
- Appartement avec chauffage et ECS individuels- méthode 3CL-DPE, méthode des consommations relevées,
- Local tertiaire dans un immeuble à usage principal d'habitation - méthode des consommations relevées.

Module 4 – DPE neuf et attestation pour la RT

- RT 2005 et RT 2012
- Etudes de cas : DPE neuf sur MI à partir d'une synthèse d'étude thermique,
- Attestation RT2012



ÉVALUATION

Chaque module à distance intègre des quiz évaluatifs qui permettent de valider les acquis. En salle, des QCM et une évaluation pratique permettent d'évaluer le niveau de compétences de chaque stagiaire sur différents points incontournables de la certification.

Un QCM final en ligne permet de valider votre formation



PÉDAGOGIE

Chaque apprenant dispose d'un parcours de formation individualisé composé de modules correspondant à un objectif pédagogique précis. Au sein d'un module, la formation est structurée en séquences alternant des phases d'apprentissage et d'exercices, accompagnées d'annexes et de fiches de synthèse.

Guide de formation numérique (PDF) à télécharger depuis un ordinateur.



TARIFS

Nombre d'inscrits de la même entité juridique à une même session	Prix par personne en € Net de TVA
1	1 100€
3 et plus	990 €

FORMATION EXONÉRÉE DE TVA DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE

Pour effectuer un diagnostic, il est nécessaire d'obtenir une certification, auprès d'un organisme certificateur (coût selon l'organisme).

Cette certification peut impliquer certains prérequis liés notamment à votre expérience et à votre niveau d'études.

Selon l'organisme choisi, ITGA vous accompagne dans le montage de votre dossier.



ANIMATEUR

Equipe Technique ITGA et/ou partenaires référencés.

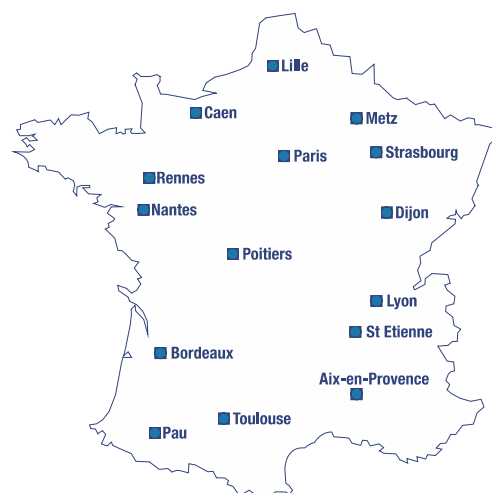
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

LES 

- Aspects réglementaires vus en formation à distance pour plus de cas pratiques effectués en salle
- Evaluation sous forme de QCM pour préparer à la certification de personnes
- Mise à disposition d'une version de démonstration du logiciel de diagnostics Imm'PACT
- Attestations de formation officielle reconnue par les organismes certificateurs conformément à l'arrêté compétences

INSCRIPTIONS:

Bulletin et règlement à envoyer 2 semaines minimum avant la formation à votre conseiller formation dédié, au sein de votre agence la plus proche.



<http://formations.itga.fr>



Protocole Individuel de Formation

« Diagnostic de Performance Energétique sans mention » (Formation mixte)

Le Protocole Individuel de Formation stipule les modalités de réalisation de la formation.

Il précise en particulier, en fonction des objectifs :

- ❶ la durée estimée et le calendrier prévisionnel
- ❷ la nature du tutorat et l'accompagnement de l'apprenant (qui comprend l'évaluation, le suivi,...)
- ❸ les modalités et outils pédagogiques utilisés

C'est un engagement concerté établi entre l'organisme de formation et le salarié préalablement à la mise en œuvre de la formation. Ce document est à nous retourner complété et signé avant le démarrage de la formation, notamment en cas de prise en charge.

Parties concernées

Le bénéficiaire (le salarié)

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

L'organisme de formation

Dénomination sociale : ITGA

Numéro de déclaration d'activité : 53350679835

Adresse : Parc Edonia – Bât R – Rue de la terre Adélie - CS 66862 - 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Téléphone : 0 810 057 570

Entre l'organisme de formation et le bénéficiaire, est conclu le protocole suivant, en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

Ce protocole constitue un outil de pilotage et de suivi de la formation dispensée. C'est un document de référence mobilisable, par chacune des parties, autant que de besoin.

C'est un outil de régulation. Il est évolutif et peut être modifié, si nécessaire, par avenant, après accord des deux parties.

Chaque partie s'engage à mettre tout en œuvre pour l'atteinte des objectifs pédagogiques.

ARTICLE 2 : ADEQUATION PROJET / FORMATION

Projet professionnel exprimé (métier visé, besoin d'acquis identifié...) :

Technicien en diagnostic immobilier

Méthodes d'évaluation préalables ayant permis de définir l'action de formation :

Echanges avec un conseiller formation

ARTICLE 3 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Intitulé de l'action de formation :

« Diagnostic de Performance Energétique – Sans mention » – Formation mixte

Objectifs pédagogiques :

Se préparer à la certification DPE sans mention pour réaliser :

- Les DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation
- Les attestations exigées à l'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiment existant, pour des maisons individuelles ou accolées

Conformément aux exigences de l'arrêté compétences.

Validation de la formation :

Une évaluation en fin de stage DPE sera réalisée vous permettant d'obtenir :

- Une attestation de formation à présenter à l'organisme certificateur
- Une attestation de suivi pour les formations à distance

Durée totale estimée de l'action de formation (en heures) : 28 heures

- Temps en présentiel : 21 heures (regroupement en centre de formation ITGA)
- Temps en distanciel : 7 heures (modules de formation en ligne accessibles sur la plateforme de téléformation)
- Accompagnement par des Conseillers SACADO : tout au long de la session de formation à distance, accompagnement réactif et proactif par des Conseillers SACADO, par mail et téléphone



Heures de présentiel pédagogique réalisées sur le temps de travail, c'est-à-dire donnant lieu à une autorisation d'absence de l'employeur :

Dates de début et de fin prévisionnelles de l'action de formation :

Du au

ARTICLE 4 : SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

- Conseillers SACADO. Service assuré par des experts pédagogiques qui accompagnent l'apprenant durant les étapes clés de sa formation : inscription, relances, félicitations, points d'avancement, soutien pour atteindre les objectifs de la formation, clôture. La qualité du suivi participe au maintien de la motivation de l'apprenant et permet de pallier d'éventuelles difficultés rencontrées. Service assuré par téléphone au 02 90 09 35 25 et par courriel via l'adresse électronique « assistance-sacado@itga.fr » sous un délai de réponse de 48 heures ouvrées.

- Tutorat métier par des formateurs-tuteurs. Service assuré par des experts techniques qui répondent aux questions de l'apprenant portant sur le contenu de la formation. Echanges assurés par mail et/ou téléphone selon la formule retenue par l'apprenant (PACK CLASSIC, PACK PREMIUM, options à la carte).

Option choisie par l'apprenant :

- Option à la carte : 5 questions par mail avec un formateur-tuteur
- Option à la carte : 30 minutes d'échange téléphonique avec un formateur-tuteur

La personne désignée pour accompagner l'apprenant est :

Conseiller SACADO

Comment la joindre ?

Tél. : 02.90.09.35.25

Mail : assistance-sacado@itga.fr

ARTICLE 5 : MODALITES TECHNIQUES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**Matériel nécessaire**

L'apprenant doit être muni du matériel informatique ayant les configurations techniques suivantes ou y avoir accès, à savoir :

- Système d'exploitation supporté : Windows 7 ou supérieur
- Navigateur internet : Internet Explorer ou Mozilla Firefox à jour
- Logiciels particuliers : Adobe Flash Player, Acrobat Reader, Suite Microsoft Office
- Ecran : 1024x768 résolution minimale
- Une connexion internet : indispensable

L'accès au contenu et aux ressources de la formation s'effectue :

- Par connexion à la plateforme de téléformation à l'adresse suivante : <http://sacado.itga.fr>
- Par réception postale des supports de cours à domicile

Planning détaillé de la formation mixte :

➤ Diagnostic de Performance Energétique (Formation distancielle de 7h et 3j en présentiel)

Intitulé des séquences pédagogiques	Objectifs poursuivis	Durée en présentiel	Durée estimée en distancielle	Présentiel % de la durée	Distancielle % de la durée	Modalités d'apprentissage et nature des travaux confiés à l'apprenant	Evaluation
M01 Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs et réglementaires sur le sujet, - Méthodes d'élaboration des diagnostics, - Notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et relations légales ou contractuelles entre les différents acteurs 	1 jour	3 heures	70%	30%	<ul style="list-style-type: none"> Module e-learning avec exercices formatifs Vidéos de mise en situation 	
M02 Descriptif du bâti et des équipements	Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - La thermique du bâtiment - l'enveloppe du bâtiment - Les systèmes 	1 jour	3 heures	70%	30%	<ul style="list-style-type: none"> Module e-learning avec exercices formatifs Cas pratique simple 	
M03 Etude de cas	Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - Maison individuelle - méthode 3 CL-DPE, - Appartement avec chauffage et ECS individuels - méthode 3 CL - DPE, - Appartement avec chauffage et ECS collectifs - méthode des consommations relevées - Local tertiaire dans un immeuble à usage principal d'habitation - méthode des consommations relevées 	½ journée	0,5 heure	87.5%	12.5%	<ul style="list-style-type: none"> Module e-learning avec corrigés de cas pratiques 	
M04 DPE neuf et attestation pour la réglementation thermique	Connaître : <ul style="list-style-type: none"> - RT 2005 et RT 2012 - DPE neuf sur une maison individuelle à partir d'une synthèse d'étude thermique - Attestation RT 2012 	½ journée	0,5 heure	87.5%	12.5%	<ul style="list-style-type: none"> Module e-learning avec cas pratiques 	QCM final

ARTICLE 6 : MODALITES DE RECUEIL DES ELEMENTS DE SUIVI DU PARCOURS

Pour permettre de mesurer la « présence effective » de l'apprenant, ITGA mettra en œuvre différents indicateurs, notamment :

- Comptabilisation du temps de connexion de l'apprenant
- Tableau de suivi de la relation formateur-tuteur/stagiaire (document Excel)
- Prise en compte des résultats aux quiz réalisés par les apprenants

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES**L'apprenant s'engage à :**

- Respecter la planification convenue avec l'organisme de formation, en particulier pour les temps d'échanges synchrones lorsque le dispositif en prévoit.
- Réaliser les évaluations et/ou travaux demandés, et produire des documents.
- Participer aux entretiens prévus avec son formateur-tuteur lorsque le dispositif en prévoit.
- S'adresser à son Conseiller SACADO en cas de difficultés (techniques, organisationnelles, pédagogiques,...). De ce fait, l'apprenant est acteur de sa formation.
- Ne pas permettre l'accès à la plateforme de formation à distance SACADO par la diffusion de son mot de passe à des personnes étrangères à la convention.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs de la plateforme de formation à distance SACADO.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.

L'organisme de formation s'engage à :

- Accompagner pédagogiquement le stagiaire dans sa progression durant la formation :
 - Suivi régulier et accompagnement individuel
 - Réponse aux questions des apprenants sous 48 heures ouvrées
 - Utilisation d'outils d'animation pédagogique disponibles sur la plateforme en fonction de la pertinence pédagogique et de la méthode
 - Mise en place d'outils d'évaluation des acquis tout au long de la formation
- Conserver les éléments liés à la réalisation de chaque module (temps de connexion, travaux réalisés, copies des courriers électroniques...) pour attester du suivi de l'action.

Fait en double exemplaire,

à Saint-Grégoire

le,

Le stagiaire,

L'organisme de formation,

ITGA FORMATION
Parc Etonia - Bât. G
Rue de la Terre Victoria
35768 SAINT GREGOIRE CEDEX
formation@itga.fr
Tél. : 0 810 057 570 - PRIX APPEL LOCAL